

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu, au cours de l'avant-midi, le texte de la déclaration que vient de faire le très honorable premier ministre relativement au 50^e anniversaire de l'Organisation internationale du travail.

Le très honorable premier ministre ne sait peut-être pas—et je désire appeler son attention sur ce fait—que j'ai reçu la copie anglaise seulement. On a dû oublier de m'envoyer la version française. Le document porte l'adresse suivante, et je cite:

M. Réal Caouette, M.P.

Ca, c'est en français. Ensuite la communication dit:

The Prime Minister will make this statement in the House this afternoon.

Cela, comme d'ailleurs le texte tout entier, est en anglais.

Monsieur l'Orateur, ce n'est pas que je ne le comprenne pas, car je comprends l'anglais. Seulement, le très honorable premier ministre fait souvent des déclarations à l'effet que les deux langues sont bel et bien officielles au Canada, et le fait de recevoir de son bureau un texte en langue anglaise me justifierait de poser la question de privilège. Je vois que le très honorable premier ministre fait un signe de tête pour indiquer que j'ai raison de me plaindre de recevoir le texte de sa déclaration en anglais seulement.

Si je l'avais reçue telle qu'elle a été faite à la Chambre tantôt, c'est-à-dire en passant de l'anglais au français à chaque paragraphe, je n'aurais eu rien à dire. Seulement, monsieur l'Orateur, le très honorable premier ministre aurait été forcé de traduire les paragraphes français à l'intention de la Chambre.

Monsieur l'Orateur...

Une voix: C'est de la traduction spontanée.

M. Caouette: C'est bien de la traduction spontanée et non pas simultanée. (Rires)

Monsieur l'Orateur, l'Organisation internationale du travail, créée en 1919, groupe les gouvernements, les employeurs et les travailleurs dans une action commune visant à l'avancement de la justice sociale et à l'amélioration des conditions de vie et de travail dans toutes les parties du monde. C'est une institution intergouvernementale, mais le principe de la représentation tripartite est respecté dans toutes ses réunions.

Le nombre des pays membres de l'OIT s'élève actuellement à 117. Cette année, cette organisation célèbre son 50^e anniversaire.

Mes collègues et moi nous associons avec beaucoup de satisfaction au très honorable premier ministre et à mes préopinants qui

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

ont parlé du 50^e anniversaire de l'Organisation internationale du travail, dont le but est de servir les intérêts des travailleurs du monde entier.

Aujourd'hui, l'influence de l'œuvre normative de l'OIT se fait sentir dans toutes les régions du monde et son activité pratique s'étend à l'ensemble du globe.

Monsieur l'Orateur, les buts de l'Organisation internationale du travail sont louables puisqu'elle accomplit une œuvre salubre tant pour le peuple travailleur que pour les gouvernements et les employeurs.

Mais, face à ces buts louables, nous constatons quand même un niveau très élevé de chômage aussi bien au Canada que dans la plupart des pays occidentaux. Or, est-ce qu'une autre organisation ne pourrait pas être créée, après le 50^e anniversaire de l'OIT, en vue d'aider l'Organisation à poursuivre efficacement le développement des richesses naturelles, au Canada ou ailleurs, de façon à créer des emplois et à assurer la sécurité, dans la liberté, à la personne humaine que nous voulons défendre, grâce à des organismes comme l'OIT?

[Traduction]

LES AÉROPORTS

L'EMPLACEMENT DU NOUVEL AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL PRÈS DE SAINT-JÉRÔME

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, un nouvel aéroport international sera construit au nord de Montréal.

Une étude poussée des besoins en aéroport de la région de Montréal a commencé en décembre 1966. A la suite de cette étude, le cabinet a convenu, en juillet 1968, que l'aéroport actuel de Dorval ne pouvait pas être agrandi d'une façon économique pour desservir le trafic aérien croissant qui est prévu, et qu'un nouvel aéroport international était par conséquent nécessaire.

Des fonctionnaires du ministère des Transports et du gouvernement du Québec se rencontrèrent alors pour étudier une vingtaine d'emplacements possibles, à la lumière des critères techniques qui avaient été établis lors d'études préliminaires. A la suite de ces discussions, le nombre d'emplacements acceptables a été sensiblement réduit. Un groupe d'étude, formé de représentants des ministères fédéraux des Transports et de l'Expansion économique régionale, de quatre ministères du gouvernement du Québec et de la ville de Montréal, a alors été créé afin d'examiner ces emplacements du point de vue des répercussions économiques. Le but était d'évaluer